

# Note d'orientations 2016 – Annexe 1

---

## PREVENTION DES RPS

### APPUI A L'ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE DUERP/PAP

---

#### **PRESENTER LE CONTEXTE :**

*Présentation de la démarche DUERP et de l'intégration des RPS au sein des MEF (communiquer le guide ministériel sur l'évaluation et la prévention des risques professionnels et la fiche concernant les risques psychosociaux extraite du référentiel).*

*Description des difficultés ressenties localement parfois pour affiner le recueil et passer à l'élaboration de mesures de prévention.*

*Faire ressortir les besoins généraux : affiner le diagnostic fait dans le DUERP, identifier des mesures de prévention adaptées et centrées sur le travail, donner des leviers méthodologiques aux acteurs locaux pour cela.*

*Préciser et présenter le ou les services concernés par l'analyse des situations de travail (type d'activité, effectifs, évolutions passées et à venir...), les mesures de prévention déjà mises en œuvre ou envisagées*

#### **PRECISER LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE :**

Sollicitation d'un prestataire en vue d'apporter un appui pour la prévention des risques psychosociaux sur la base de l'exploitation du DUERP-PAP.

Cette intervention a pour objectif d'affiner les données issues des DUERP afin de pouvoir aider les acteurs locaux (assistants de prévention, direction, membres de CHSCT, acteurs de prévention...) à :

- Identifier de manière précise les déterminants des situations d'exposition aux risques psycho-sociaux ;
- Apporter un éclairage permettant de définir des leviers d'action alimentant le programme annuel de prévention sur le volet « prévention des risques psycho-sociaux » ;
- Définir des priorités d'action et détailler les conditions de leur mise en œuvre.

Cette action a pour objectif d'extraire du DUERP des préconisations d'ordre méthodologique pour permettre aux acteurs locaux de s'inscrire dans une démarche de prévention des risques psychosociaux.

#### **EXEMPLE DE STRUCTURATION DE LA DEMARCHE (à adapter aux besoins locaux) :**

S'agissant d'un appui à l'analyse des situations de travail et à la définition des mesures de prévention, la démarche pourra être structurée comme suit et l'intervention du prestataire ne devrait pas excéder 10 jours de travail (toutes phases et productions du prestataire comprises).

- **Réunion de lancement**

L'objet de cette réunion est de présenter au prestataire le DUERP/PAP de la direction locale et de définir de manière précise le périmètre de la démarche (1 ou plusieurs services, 1 plusieurs ou unités de travail, 1 ou plusieurs sites...).

Elle permet de fixer les enjeux et objectifs de la démarche et de présenter l'approche de l'intervenant en matière de prévention des risques psycho-sociaux.

- **Travail avec l'assistant de prévention sur le volet RPS du DUERP**

Ce travail vise à approfondir, avec le ou les assistants de prévention concernés, les données issues du DUERP afin d'éclaircir et détailler les conditions de recueil, le type de problématique, l'historique et le contexte des services ou unités de travail ciblés...

- **Entretien avec les acteurs de prévention (MP, ISST notamment)**

Ces entretiens ont pour objectif d'apporter à l'intervenant l'éclairage nécessaire sur les conditions de travail des services concernés afin donner le plus de relief possible aux éléments mentionnés dans le DUERP.

- **Séance de travail 1 : Affiner l'analyse**

Ce groupe aura pour objectif d'analyser les différents facteurs d'exposition aux risques psycho sociaux identifiés dans le cadre du DUERP afin d'en approfondir les déterminants.

Cette première séance sera également l'occasion de réaliser les liens existants entre ces différents facteurs d'exposition.

- **Séance de travail 2 : Dégager des pistes d'action et les perspectives méthodologiques**

L'intervenant présentera une synthèse de l'analyse des facteurs d'exposition aux risques psycho sociaux identifiés à travers le DUERP et les échanges ayant eu lieu lors de la première séance de travail. Sur cette base l'objectif de cette deuxième séance sera d'identifier les leviers d'action potentiels et de définir les mesures de prévention dorées et déjà objectivables.

- **Réunion de synthèse**

L'intervenant, lors de cette réunion, présentera les différents éléments issus des deux séances de travail portant notamment sur :

- l'analyse des facteurs d'exposition ;
- l'identification des leviers d'action et de mesures de prévention ;
- les priorités d'action pouvant être définies.

**ACTEURS MOBILISÉS ET STRUCTURES MISES EN PLACE :**

Les **réunions de lancement et de synthèse** devront réunir *a minima* :

Les représentants de personnel membres du CHSCT, l'(ou les) assistant(s) de prévention concernés, des représentants de la direction concernée, le médecin de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail, le secrétaire animateur.

**Les séances de travail** pourront réunir l'assistant de prévention, le médecin de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail, des représentants en CHSCT.

**INTERVENANTS SOUHAITÉS :**

Intervenant(s) disposant d'une formation universitaire ainsi que d'une expérience professionnelle axées sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail, ayant collaboré ou réalisé des travaux avec le réseau ARACT/ANACT. Préciser qu'il s'agit d'une prestation de courte durée pour que les ergonomes ou sociologues du travail susceptibles, entre autres intervenants, de candidater ne proposent pas une intervention longue. L'objectif n'est pas de refaire le diagnostic déjà établi via le DUERP mais d'aider à construire des mesures de prévention.